LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

VNR Groupe Écologiste et Social de Paris V130 - relatif au soutien à l'Office français de la biodiversité et aux moyens publics nécessaires à la protection de la biodiversité urbaine - Amendement 01 :

Signataires : Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:

Après le dernier alinéa des attendus, ajouter un alinéa ainsi rédigé :

« - engage des discussions avec l'Office français de la biodiversité afin de conclure une convention de coopération faisant de Paris un territoire pilote en matière de biodiversité urbaine et d'adaptation des grandes métropoles au changement climatique. Cette convention précisera notamment les actions communes conduites en matière de restauration écologique de la Seine, de continuités écologiques, de renaturation des espaces urbains, de suivi scientifique de la biodiversité et d'accompagnement des travaux de préfiguration d'une Écorégion Seine. Elle sera présentée au Conseil de Paris dans un délai de douze mois. »

Exposé des motifs :

Le présent vœu appelle légitimement au renforcement des moyens de l'Office français de la biodiversité. Toutefois, le soutien à cet établissement public ne saurait se limiter à une interpellation de l'État.

En tant que capitale et grande métropole confrontée à des enjeux majeurs de biodiversité, de restauration de la Seine et d'adaptation au changement climatique, Paris a vocation à développer une coopération renforcée avec l'Office français de la biodiversité.

L'objectif n'est pas de dupliquer les compétences des services municipaux ou des organismes existants, mais de mobiliser l'expertise nationale de l'OFB afin de faire de Paris un territoire d'expérimentation et de référence pour les politiques de biodiversité urbaine.

Cette coopération contribuerait également à nourrir les réflexions engagées par le Nouveau Paris Populaire sur la préfiguration d'une Écorégion Seine, fondée sur une approche intégrée des continuités écologiques, du bassin versant et de l'adaptation des territoires au changement climatique.

Enfin, cette coopération constituerait un soutien concret aux missions de l'Office français de la biodiversité. À l'heure où ses moyens sont contestés, le meilleur soutien qu'une grande collectivité puisse lui apporter n'est pas seulement une déclaration de principe, mais la conduite de projets communs, la mobilisation de son expertise, la valorisation de ses travaux et la démonstration, par l'action, de l'utilité de cet établissement public au service des collectivités et de la protection du vivant.